

**Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation**  
**CFDT 06 - CGT 06 - FNE 06 - GADSECA - GIR Maralpin - Région Verte**

●  
**Rappel des activités du GTIC durant l'intersession R3-R4**  
**Relevé des notes prises en séance de la 4ème réunion**  
**État de la situation au bout d'une année d'existence du CPC**

Les carences de l'EPA entre la R2 (17 janvier) et la R3 (17 avril) avaient conduit le GTIC à produire le 10 avril, à la veille de R3, un communiqué ayant servi de support à la conférence de presse tenue en clôture de la R3 (commentée le 22 avril par un excellent article de Nice Matin) [On se référera au Compte rendu GTIC portant sur l'intersession R2R3].

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcR3CrGtic7annexes1405.pdf>]

### **1. Une intersession R3-R4 riche en démarches hors CPC**

#### **Démarches du GIR Maralpin**

2014.04.03. - Marseille - Rencontre DREAL Paca (UPT) d'une délégation du GIR

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrEntretiensGirDrealPaca.2014.04.03.pdf>]

2014.06.16/17. - Paris - Consultations CNDP, CGET (ex Datar) et GOU, à l'occasion du Colloque International "Le Citoyen et la décision publique"

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/comptes-rendus/CrMissionParisJuin2014SuiteOinRevCgetGou.pdf>]

#### **Démarches GTIC**

2014.05.28. Devançant les critiques de fond que le GTIC ne manquerait pas d'exprimer dès le déroulement de la R3 (consacrée contre toute attente à "l'attractivité"), le Directeur général M. Pascal Gauthier, s'est proposé de l'auditionner. Ces entretiens qui se sont déroulés le 28 mai ont fait l'objet d'un CR validé.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaGticCrAudDirge1405valid1406.pdf>]

2014.06.11. M. Gauthier a également ménagé un entretien entre le GTIC et l'Agence DAC, chargée par l'EPA de la "mise en œuvre de la concertation".

Cet entretien, où les représentants du GTIC ont fortement exprimé leur exigence d'un véritable débat public, s'est déroulé le jour même de la réunion du Groupe de travail "Diagnostic PSO", animée par cette même Agence.

### **2. Le Groupe de travail "Diagnostic PSO" du 11 juin ou la "mise en œuvre de la concertation" selon l'opérateur DAC**

Sans qu'ils en aient été avisés au préalable, les membres du CPC présents à cette réunion ont été soumis par le prestataire à l'exercice désormais en usage dans la plupart des opérations de communication banales : les participants étant répartis en trois panels dédiés, chacun sur un thème choisi, à la formulation d'avis spontanés, lesquels étant ensuite traités par les animateurs non rebutés par les fortes et nombreuses réticences exprimées.

Bien que la méthode ait été contestée et que son intérêt en ait été jugé mineur par les participants, les membres du CPC se sont vus adresser le 26 juin des "restitutions" de chacun des trois groupes.

### **3. Déclaration publique commune du GTIC du 27 juin**

Apprenant fortuitement l'annonce de la tenue le 2 juillet d'un "Atelier Citoyen", le GTIC s'élevant contre les manœuvres et les manipulations dont la concertation fait l'objet depuis sa mise en place, saisit cette occasion pour y exprimer sa position sous forme de déclaration publique déplorant tout à la fois sa mise à l'écart des initiatives de l'EPA, les modalités de conduites de la concertation et rappeler

la démarche proposée au GIR par le président de la CNDP pour que cette concertation bénéficie d'un garant.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcGticPsoDeclarCommune.2014.06.27z.pdf>]

#### **4. L'Atelier citoyen de Carros du 2 juillet**

L'Atelier citoyen de Carros avait fait l'objet, de la part de l'EPA et de son prestataire DAC, d'une préparation chronométrique et méticuleuse<sup>1</sup>, autour de quelques tables de travail censées accueillir chacune, selon le modèle adopté au GT "Diagnostic PSO", un panel de citoyens dont les organisateurs attendaient sans doute quelques encouragements à poursuivre la course à l'aménagement de la Plaine du Var, à la manière de la Métropole et de l'EPA.

Il n'en aura heureusement rien été et, comme le titre et le contenu de l'article de Nice Matin du 5 juillet en ont rendu compte, *"Les associatifs imposent leur propre débat : balayés par une multitude d'interventions au micro, les ateliers citoyens de la consultation sur le projet stratégique et opérationnel ont été remplacés par un feu roulant de questions... pour demander un moratoire et une étude d'impact globale sur les projets prévus dans l'Éco-Vallée"*.

Faute d'avoir pu être proclamée d'emblée, la déclaration publique du GTIC fut remise en mains propres à la Direction de l'EPA.

#### **5. En préambule à la Quatrième réunion du CPC, une nouvelle déclaration commune**

Au terme du premier semestre 2014 où les activités du CPC n'ont toujours pas abordé les grands enjeux d'aménagement de la Plaine du Var et à la veille de la Quatrième réunion du CPC, dans une nouvelle déclaration commune (la quatrième depuis l'ouverture de la concertation), le GTIC dresse un état de la situation où sont dénoncées le non respect d'engagements et des procédures contestables, ainsi qu'un bilan relevant quatre constats contraires aux directives données par l'État et contraires à l'esprit d'une concertation.

[cf. <http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/EpaCpcGticR4DeclarCommune.2014.07.10.pdf>]

#### **6. La quatrième réunion du CPC**

La 4<sup>ème</sup> réunion du CPC s'est ouverte sur une assistance plus amenuisée encore que les précédentes. Elle a d'emblée débuté par la dernière étape de l'opération engagée le 11 juin sous la forme du Groupe de travail "Diagnostic PSO", consistant à faire présenter ses restitutions<sup>2</sup> [transmises le 26 juin et mises à disposition en salle], non pas par leurs compilateurs mais par des rapporteurs volontaires<sup>3</sup> en assumant l'expression orale, puis à les faire valider en séance sans susciter de débat.

Après une courte suspension occasionnée par la remise à la tribune de la déclaration commune du GTIC, dont la forme et le contenu souleva quelques désapprobations, la Direction de l'EPA a parachevé le dispositif engagé le 11 juin, en fixant aux

10/9 ; 24/9 et 06/10

les dates de tenue des ateliers correspondants [sans en fixer l'ordre]

Pour sa part, P. Gauthier a annoncé avoir recruté un Bureau d'études chargé de coordonner 3 études complémentaires respectivement confiées à :

- ADEQUATION [Expertises sur le logement]
- ADAAM [Modalités des déplacements]

<sup>1</sup> sous la forme d'un protocole confidentiel que le GTIC tient à disposition

<sup>2</sup> Le dossier mis ainsi à disposition porte le label de l'Agence DAC. Il comporte (a) une première synthèse des propositions reçues par mail des membres du GT pour la constitution des 3 groupes de travail du CPC [1 page] ; (b) les "feuilles de route" pour chacun des 3 groupes de travail, respectivement *"Développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier"* ; *"Développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature"* ; *"Transports, infrastructures et les réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Éco-Vallée"* [7 pages]

<sup>3</sup> respectivement MM. Thierry Marmoy (Comité de quartier de St. Isidore), Michel Gasiglia (Métropole Bleue), Didier Dambreville (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

- CR Paca [Potentialités foncières urbaines et agricoles]

Il a également précisé que le "document martyr"<sup>4</sup> de la phase Diagnostic du PSO serait mise en ligne le 16 juillet sur le site de l'EPA.

Bien qu'à la lecture de la Déclaration commune du GTIC, il ait, avec le Président Tordo, fait part de sa vive irritation quant à sa formulation et à son contenu, le Préfet a en a repris mot-à-mot les termes de notre rappel de ses propos lors de la R2 en concluant ainsi la R4 : "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*".



### **État de la situation au bout d'une année d'existence du comité permanent de concertation.**

L'attention initiale portée par le Préfet à l'atteinte d'un quorum n'a guère eu de suite, les rangs de la CPC s'étant rapidement éclaircis, y compris même parmi les représentants de l'État, au point que la DREAL, pourtant vigilante vis-à-vis de l'OIN, n'était plus représentée lors des deux dernières réunions.

Cet état de fait souligne le peu d'égards que les autorités de tous bords accordent à cette instance censée donner suite aux instructions en date du 5 mars 2013 de la Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

Le GTIC, auquel n'ont pas daigné se joindre quelques autres entités pourtant censées afficher les mêmes soucis d'aménagement durable, s'est révélé être, au risque de la cautionner dans un rôle de "faire valoir", un interlocuteur majeur d'une opération qui se poursuit en sous-main sans que ses déclarations formelles et publiques (au nombre de quatre) n'aient eu d'autre écho que deux articles de la presse locale.

Dans la lignée et sur le modèle des pseudo-concertations qui l'ont précédé, les Autorités ont pris le parti de confier à un bureau d'études le soin de configurer, de piloter, de modeler et de ciseler des conclusions alibis pour valider des projets dont l'EPA n'a encore pas, ni dressé l'inventaire, ni évalué les impacts, au mépris des instructions données par l'État.

Cette démarche a été mise en échec dès l'ouverture du premier "Atelier Citoyen" où le public a d'emblée revendiqué le *débat public* dont la demande, unanimement formulée en 2010 et réitérée en 2011, n'a toujours pas abouti. On déplorera d'autant plus la sourde oreille du Préfet à l'offre du Président de la CNDP de déléguer à cette concertation le *garant* qui serait seul en mesure de l'accréditer.



### **ANNEXES**

- GTIC - Déclaration publique commune du 27 juin 2014 relative au fonctionnement du CPC [*3ème déclaration*]
- GTIC - Déclaration commune du 10 juillet 2014 en préambule à la Quatrième réunion du CPC [*4ème déclaration*] (2 pages)
- Nice-Matin du 4 Juillet 2014 - Éco-Vallée : les associations imposent leur propre débat



---

<sup>4</sup> soumis à critique et acceptant des corrections

## Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation

●  
**CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte**  
●

### Déclaration publique commune

●

Les organisations et organismes soussignés ont pris fortuitement connaissance d'un "Avis au Public" informant la population d'une délibération de *l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var* (EPA Plaine du Var), en date du 31 mars 2014, fixant les modalités d'une concertation publique conduite dans le cadre du *Projet stratégique opérationnel* (PSO) de l'EPA, et de la tenue d'un "atelier citoyen" le 2 juillet 2014 dont les modalités n'ont été, ni définies, ni convenues.

Le GTIC, qui rassemble plusieurs des membres du Comité permanent de concertation (CPC) créé le 8 juillet 2013 "aux fins d'analyser et de débattre des principaux enjeux d'aménagement durable présents sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (la biodiversité, l'habitat, les déplacements, l'agriculture).. et de "poursuivre le débat initié lors de la définition du projet de territoire, à permettre d'orienter et de renforcer l'efficacité des interventions de l'EPA Éco-Vallée et à contribuer à la mise en œuvre d'un projet partagé le plus largement possible", se déclare surpris :

- (1) de n'avoir pas été informé, lors de la 3ème réunion du CPC qui s'est tenue le 17 avril 2014 (soit 17 jours après la réunion du CA du 31 mars), des dispositions susmentionnées, lesquelles relèvent pourtant directement des missions du CPC ;
- (2) d'avoir été tenu dans l'ignorance, depuis la création du CPC il y a une année, non seulement de *l'état des lieux*, pourtant revendiqué dans sa déclaration inaugurale du 6 novembre 2013, mais encore de n'avoir été informé que par la presse locale [cf. Annexe] des diverses dispositions, mesures, engagements d'études et de travaux, conduits depuis sur le territoire de l'OIN, lesquels relèvent pourtant du *Projet stratégique opérationnel* (PSO) exigé par l'État et dont l'élaboration revient à l'EPA dans le cadre de la concertation à laquelle doivent être associés les membres du CPC.

Par ailleurs, le GTIC déplore :

- (a) la lenteur avec laquelle a été mis en place le CPC (3 mois) ;
- (b) le peu d'intérêt des questions traitées jusqu'ici (Attractivité et Cohésion sociale) ;
- (c) la manière contestable selon laquelle ses travaux s'engagent.

Le GTIC considère :

- (i) qu'il revient au CPC d'examiner l'ensemble des projets s'inscrivant dans le territoire de l'OIN ;
- (ii) qu'il revient au CPC d'inscrire cet inventaire et le PSO dans une perspective à long terme et dans son contexte territorial le plus vaste ;
- (iii) que la concertation devant être engagée le soit, selon les règles et les usages pour des réflexions d'une telle ampleur, sous les auspices de la *Commission nationale du débat public* (CNDP) et sous contrôle d'un *Garant* désigné par cette dernière, selon des modalités précisées à ses représentants par M. Christian Leyrit, Président de la CNDP.

**Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation**  
**CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte**

•  
**Déclaration commune en préambule à la Quatrième réunion du CPC**  
•

**Une incontournable définition de**

***concerter***

Emprunt du moyen français (1476-1477) à l'italien *concertare*, attesté au XIV<sup>e</sup> s. au sens de "projeter quelque chose en commun", et lui-même emprunté au latin chrétien *concertare* "agir dans un but commun"

*Dictionnaire Historique de la Langue française Le Robert 1998*

•  
**État de la situation au 10 juillet 2014**

**Une désinvolture certaine**

Pour la quatrième fois, les membres du *Comité Permanent de Concertation* sont convoqués, avec un trop bref préavis [alors qu'un mois de délai avait été d'emblée réclamé, le 30 novembre 2013 lors de la première réunion, par le représentant de l'Université], à une réunion dont l'ordre du jour est, une nouvelle fois, imposé.

Les comptes rendus des réunions précédentes, qui devancent fort peu ces convocations, n'ont jamais fait l'objet de la moindre validation, contrairement aux attentes du GTIC qui avait vainement demandé, en ouverture de la première réunion, l'établissement de verbatim de ces rencontres, et contrairement aux assertions de M. le Préfet des Alpes-Maritimes selon lequel "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*" [CR R2].

**Des velléités de manipulation**

L'ordre du jour de la 4ème réunion du CRC, le 10 juillet 2014, à savoir :

- présentation des contributions des trois sous-groupes de travail thématiques
- échanges sur les propositions

n'a pas d'autre but que de confiner les réflexions à celles que les communicants de l'Agence DAC prétendent avoir dégagé de l'Atelier "Diagnostic PSO" du 19 juin où ces prestataires de services de l'EPA se sont livrés, en dépit de fortes réticences de la majorité des participants, à des jeux et manipulations totalement contradictoires avec les réflexions de fond qui s'imposent.

Quelques jours après, le 2 juillet à Carros, s'est tenu "l'atelier citoyen", discrètement annoncé mais minutieusement préparé par l'EPA pour appliquer les dispositions mises en œuvre lors de l'Atelier "Diagnostic PSO". Cette opération a essuyé un échec retentissant [cf. article Nice Matin du 4 juillet 2014], les participants y ayant pris l'initiative d'en faire une tribune de leurs critiques de l'aménagement de la Plaine du Var et de la dénonciation de nouveaux "coups partis" ne figurant pas sur la carte récemment dressée par l'EPA.

## Un Bilan

### **CONSTAT 1 - Distorsion entre nos attentes, celles des citoyens et les pratiques de l'EPA**

Un an après la création du dispositif de concertation, n'ont toujours pas été traitées, ni même abordées, les questions importantes qui suivent

- l' *État des lieux exhaustif* [nombre de projets dénoncés à Carros par le public ne figurent pas sur le plus récent relevé cartographique de l'EPA] et renseigné [les fiches descriptives ne sont toujours pas fournies]
- le *Projet de diagnostic du PSO*, pourtant élaboré depuis plusieurs mois par les Services, n'a pas été communiqué aux membres du CPC censés contribuer à sa préparation

### **CONSTAT 2 - l'EPA ne tient aucun compte des demandes formulées par le GTIC**

Énoncées en cours de réunions et formalisées sous forme de déclarations communes [30 novembre 2013, 10 avril 2014 et le 27 juin 2014], sont restées sans suites les demandes et propositions formulées tant en matière d'organisation :

- validation des comptes rendus avant publication
- information en amont sur les projets, les études, groupes de travail ou dispositifs impactant l'OIN

qu'en matière d'orientation :

- implication du CPC dans l'étude *Réflexion pour mettre en place une stratégie de développement agricole de la plaine du Var*" engagée avec la participation de l'EPA.

### **CONSTAT 3 - l'EPA ne prend pas en considération les études réalisées et engagées par les membres du GTIC**

- L'équipe de l'EPA n'a jamais consulté le GIR Maralpin sur les importantes études qu'il a réalisées dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures ressortissant à la Plaine du Var (Fleuve Var, CP, Lgv-Paca & Ln-Pca, etc.)
- Aucun écho n'a été donné à la communication, le 28 mai 2014 par le GTIC au Directeur général, des fiches techniques réalisées par le GTIC.

### **CONSTAT 4 - l'EPA n'applique pas les instructions de l'État et ne tient pas compte des propositions avancées par le GTIC pour engager une véritable concertation**

- Contrairement aux directives de l'État, "*l'EPA n'associe pas étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière*"
- Le préfet des Alpes-Maritimes n'a pas à ce jour donné suite à la proposition du président de la CNDP, transmise le 19 juin par le GIR, de nomination d'un *garant* pour la concertation.

### **Une concertation qui doit s'engager sans intermédiaire avec les acteurs de l'EPA**

Attendu les quatre Constats énoncés plus haut

- Les membres du GTIC considèrent que **la concertation en cours n'est qu'un simulacre et un leurre et refusent d'être caution de l'action de l'EPA et de l'évolution de l'OIN.**
- Les membres du GTIC demandent à l'EPA l'engagement d'une véritable concertation conforme aux directives de l'État. Ils en informent les autorités ministérielles à toutes fins utiles.

# Eco-vallée : les associatifs imposent leur propre débat

Balayés par une multitude d'interventions au micro, les ateliers citoyens de la consultation sur le projet stratégique et opérationnel ont été remplacés par un feu roulant de questions

On les avait invités à des ateliers citoyens dans la concertation sur le Projet stratégique et opérationnel (PSO) qui déterminera l'avenir de l'Ecovallée (1). Les associatifs les ont refusés comme « palliatif aux réels débats qui s'imposent ». Et ils se sont emparés de la séance en salle du conseil de Carros, bombardant de questions Pascal Gauthier, directeur de l'Établissement public d'aménagement (EPA), et son président Christian Tordo. De cette réunion longue et houleuse ressortent des demandes communes, listées dans une déclaration publique préalable.

## Échaudés par la concertation de 2011

Ce Projet stratégique et opérationnel, qui sera approuvé en 2015, devrait inspirer le Schéma de cohérence territoriale qui fait défaut. Et le Plan local d'urbanisme inter-

tercommunal prévu pour 2017. S'il est salué comme l'aboutissement d'une demande de longue date, les associatifs veulent une vraie prise en compte de leurs requêtes et suggestions. « Pas comme pour la concertation de 2011 », affirment-ils. Ils demandent ensuite une charte. Et l'instauration d'un moratoire pour les dossiers en cours jusqu'à l'approbation du PSO. Que les projets « dans les cartons » soient exposés. Et une étude d'impact de tous les projets cumulés. La préservation des terres agricoles: « Celles de la plaine, sacrifiées à La Baronne pour le MIN, sont transférées sur les coteaux pas fertiles. » Enfin, ils demandent « un garant de la concertation publique ».

## Des projets en « coups tirés »

Au grief d'absence de vision globale de l'OIN, où émer-



Les associatifs se sont emparés du débat pour demander un moratoire et une étude d'impact globale sur les projets prévus dans l'Ecovallée. (Photo V.A.)

gent des projets « comme autant de coups tirés », président et directeur répondent: « L'EPA n'est maître d'ouvrage que des projets de la Digue à Saint-Martin du Var, du MIN à la Baronne, de la technopole de Nice Meri-

dia et du palais des congrès du grand Arénas. » Donc pas de la scierie et de l'usine de valorisation par la biomasse du Broc, de la ZAD voisine en bordure d'Estéron, du projet de centre d'entraînement des pom-

piers du Bec de l'Estéron à Gilette « où un mitage industriel est en marche avec le transfert pas encore acté de Primagaz depuis la ZAC de la Grave à Carros ». Il a aussi été question de la voie des 40 m en rive gauche, de la

zone d'activités de la Saoga à Saint-Blaise, du lotissement Saint-Pierre aux Plans de Carros. Tous figurent sur les cartes avec Les Iscles, les Vespins et Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var: « Ils sont actés, on ne peut pas faire figurer de simples projets. Quant à l'état de la plaine du Var, mîtée depuis 30 ans, ce n'est pas le fait de l'OIN », a répondu Christian Tordo.

Charles Scibetta, maire et nouvel administrateur de l'EPA, a tenu à « démonter les a priori sur l'OIN » et s'est engagé « à préserver son ter-

ritoire ».

La prochaine réunion, avec les premiers ateliers, aura lieu fin août à Colomars.

**VALÉRIE ALLASIA**  
vallasia@nicematin.fr

(1) La nouvelle concertation de l'EPA sur l'avenir de l'Ecovallée est ouverte jusqu'au 15 décembre. Registre dans les communes contributions par courrier ou internet <http://www.ecovallee-plaineduvar.fr>: oin-eco-vallée: une-concertation-continue.

Article de Nice Matin  
rendant compte de  
l'Atelier Citoyen  
organisé par l'EPA  
le jeudi 3 juillet  
à Carros (Alpes-Maritimes)